

nement. Le gouvernement se propose d'appliquer l'assurance-chômage à plus d'un million de personnes, dont la plupart n'en veulent pas, n'ont pour ainsi dire jamais chômé dans leur occupation respective, mais ils devront payer leurs cotisations à la Caisse d'assurance-chômage pour que le gouvernement puisse verser de fortes prestations. Les travailleurs ainsi touchés seront sûrement ceux qui peuvent compter sur de puissants syndicats au sein de l'économie, comme les instituteurs et les fonctionnaires, qui savent que les négociations concernant leurs traitements leur feront regagner une bonne partie du montant prélevé pour l'assurance-chômage.

Le maintien du principe de l'universalité importe, il me semble, lorsqu'il s'agit de la sécurité de la vieillesse. Ces vieillards ont payé tous ces frais par leurs impôts et ils ont droit à une indemnisation, si modeste soit-elle, en raison de l'inflation. L'augmentation de 2 p. 100 a été supprimée; elle avait pourtant son bon côté et il importe de la conserver. Même si elle ne tenait pas compte entièrement de l'inflation depuis deux ans, elle était salutaire car le principe était sauf.

Mes remarques ne se borneront pas à l'inflation, car j'aimerais me porter à la défense des gens qui ont plus de 65 ans, qui devraient recevoir leur juste part de la richesse accrue du pays. La richesse réelle de notre pays s'est accrue lentement, bien qu'elle soit demeurée stationnaire cette année. De toute façon, tous les Canadiens doivent en recevoir leur juste part. Cette part, les travailleurs d'industries pourvues de puissants syndicats vont la recevoir, grâce aux ententes salariales. Les entrepreneurs et même les gens non syndiqués réussissent à accroître leur portion de la richesse réelle du pays par suite des redressements qui se font automatiquement dans l'économie. A moins d'être exceptionnellement spécialisé ou de posséder un talent rentable, le citoyen de plus de 65 ans est exclu de cette catégorie, sauf si les épargnes qu'il a accumulées lui rapportent quelque intérêt. Il est peut-être difficile d'évaluer au juste le montant réel de l'augmentation, de façon à situer ces gens au niveau équivalent à l'année 1966, mais je crois qu'il s'agirait d'environ \$10 par mois. Si on ajoute l'apport de l'inflation au taux de 1966, la pension de sécurité de la vieillesse s'élèverait à près de \$100.

Ce blocage de la pension de vieillesse prouve bien, d'après moi, le grave défaut du principe de la sélectivité. Il s'agit ici d'une catégorie de gens qui ne peuvent obtenir leur juste part de l'économie qu'avec l'aide du gouvernement, non grâce à leurs efforts ou à leurs aptitudes. Quel dommage que cette disposition ait été supprimée! C'eût été plus juste, je pense, de bloquer le supplément de revenu garanti, quitte à le faire réviser par le gouvernement et le Parlement en temps voulu. Nous devons supposer que le supplément de revenu garanti est destiné aux personnes pour qui il consiste le seul ou à peu près le seul moyen de subsistance. Il appartient donc au Parlement et au gouvernement d'assurer à ces gens ce que l'économie peut leur fournir à une époque donnée.

J'espère de tout cœur que le gouvernement va maintenir l'augmentation de 2 p. 100 et juger bon d'adopter l'amendement à l'étude.

[Français]

**M. Jean-L. Rochon (Ahuntsic):** Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, l'honorable ministre de la Santé natio-

[M. Ritchie.]

nale et du Bien-être social (M. Munro) présentait à la Chambre un Livre blanc sur la sécurité de revenu au Canada.

Après avoir étudié le contenu de ce Livre blanc, on constate qu'il propose que la masse des prestations versées directement par le gouvernement fédéral soient redistribuées de façon que les gens qui en ont le plus besoin en profitent davantage.

Si l'on continue à étudier le contenu de ce Livre blanc, on constate que les propositions présentées peuvent être considérées dans l'optique d'une rationalisation des programmes de sécurité de revenu, rationalisation qui contribuera de façon importante à la prévention et à l'atténuation de la pauvreté au Canada, par la redistribution, d'une façon plus équitable, de l'argent du système. On pense ainsi améliorer les conditions de vie de millions de personnes à faible revenu, à empêcher des milliers d'autres de tomber dans la misère et à augmenter la protection du revenu de base de la plupart des gens.

Si l'on continue à étudier ce Livre blanc, on constate que c'est en quelque sorte un défi, celui d'énoncer une nouvelle politique de sécurité du revenu qui permettrait de venir en aide aux gens qui en ont le plus besoin.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les honorables députés qui ont discuté ou qui, comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ont présenté un amendement. Je ne mets pas en doute leur sincérité. Je suis convaincu que, comme nous, ils n'ont qu'une ambition: venir en aide à ceux qui en ont réellement besoin.

On reproche au gouvernement d'avoir présenté, par le bill C-202, une mesure visant à geler à \$80 la pension accordée aux personnes âgées de 65 ans ou plus. Nous aimerions certainement faire beaucoup plus que ce que nous pouvons faire actuellement. Il est beau de dire, dans de grands discours: Il faut donner \$150 ou \$200. Si l'on était obligé de les donner, ces \$200, en administrant les affaires du pays, je me demande comment on pourrait parvenir à le faire.

Nous regrettons de ne pouvoir faire mieux. J'ai eu l'occasion de le dire au comité, alors que nous avons discuté de ce projet de loi. Il faut du courage pour dire à la population ce que nous disons actuellement et de lui faire comprendre que nous ne pouvons faire mieux que de verser \$80 aux personnes âgées.

Nous ne versons que \$80, parce que nous voulons que ceux qui en ont réellement besoin, ceux à qui on doit verser le supplément de revenu, en profitent. Si nous versons seulement \$80 à ceux qui ont besoin du supplément de revenu, comme l'énonce d'ailleurs le Livre blanc, nous fournirons aux plus pauvres une assistance plus substantielle.

Au lieu de \$111, cela signifierait une pension de \$135, qui, dans quelques années, atteindrait presque \$150. En présentant le bill C-202, le gouvernement n'a qu'une ambition, soit favoriser ceux qui sont réellement dans le besoin. A ceux qui nous disent que nous ne faisons pas assez, nous répondons qu'administrer, c'est prévoir, ce qui devrait nous inciter à éviter toute dépense non motivée.

Nous voudrions continuer à accorder l'augmentation de 2 p. 100 en sus de ce que nous accordons comme supplément garanti, mais nous en arriverions à des chiffres exorbitants, dépenses que le gouvernement ne saurait se permettre.